



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ TINSO MM CI 1975

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit TINSO MM CI 1975

Numéro du produit 65815

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Traitement de surface des métaux

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Solutions SAS
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
+33 (0)1 85 57 46 00
SDS.EMEA@univarsolutions.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Sds No. 65815

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger NC Non Classé

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

TINSCO MM CI 1975

HYDROCARBONS, C15-C20, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <0.03% AROMATICS			5-10%
Numéro CAS: —	Numéro CE: 934-956-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119827000-58-XXXX	
Classification Asp. Tox. 1 - H304			
2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL			1-5%
Numéro CAS: 112-34-5	Numéro CE: 203-961-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475104-44-XXXX	
Estimation de la toxicité aiguë (orale) : 2410 mg/kg 3305 mg/kg Estimation de la toxicité aiguë (cutanée) : 2764 mg/kg Estimation de la toxicité aiguë (inhalation) : LC50 > 29 ppm2 heures LC0 0.35mg/l			
Classification Eye Irrit. 2 - H319			
CALCIUM BIS(DI C8-C10, BRANCHED, C9 RICH, ALKYLNAPHTHALENESULPHONATE)			1-5%
Numéro CAS: —	Numéro CE: 939-717-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119980985-16-XXXX	
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319			
GLYCINE, N METHYL-N-(1-OXO-9-OCTADECENYL) - (Z)			<1%
Numéro CAS: 110-25-8	Numéro CE: 203-749-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488991-20-XXXX	
Facteur M (chronique) = 1			
Classification Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Chronic 1 - H410			

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

TINSCO MM CI 1975

Inhalation	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact cutané	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.
-------------------------	--

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	------------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux	Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.
---	--

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers pour les pompiers	Utiliser un équipement de protection approprié aux produits environnants.
---	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante.
----------------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.
--	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.
------------------------------	--

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections	Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.
--------------------------------------	---

TINSCO MM CI 1975

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker à des températures comprises entre 5°C et 40°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

HYDROCARBONS, C15-C20, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <0.03% AROMATICS

5 mg/m³, TWA, Manuf. data

10 mg/m³, STEL, Manuf. data

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 ppm 67,5 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 15 ppm 101,2 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL (CAS: 112-34-5)

Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limits

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 67.5 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 83 mg/kg p.c. /jour
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 101.2 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 67.5 mg/m³
 Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 60.7 mg/m³
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 40.5 mg/m³
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 50 mg/kg p.c. /jour
 Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 5 mg/kg p.c. /jour
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 40.5 mg/m³

PNEC

- eau douce; 1.1 mg/l
 - eau de mer; 0.11 mg/l
 - rejet intermittent; 11 mg/l
 - Station d'épuration des eaux usées; 200 mg/l
 - Sédiments (eau douce); 4.4 mg/kg
 - Sédiments (eau de mer); 0.44 mg/kg
 - Sol; 0.32 mg/kg

GLYCINE, N METHYL-N-(1-OXO-9-OCTADECENYL) - (Z) (CAS: 110-25-8)

Commentaires sur les composants

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

TINSCO MM CI 1975

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.2 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.01 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 18 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 18 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 10 mg/kg p.c. /jour
 Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 100 mg/kg p.c. /jour
 Consommateur - Orale; Court terme Effets systémiques: 92 mg/kg p.c. /jour
 Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 5 mg/kg p.c. /jour
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.1 mg/m³
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.005 mg/m³
 Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 9 mg/m³
 Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 9 mg/m³
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 5 mg/kg p.c. /jour
 Consommateur - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 50 mg/kg p.c. /jour

PNEC

- eau douce; 0.43 mg/l
 - eau de mer; 0.043 mg/l
 - Station d'épuration des eaux usées; 13 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Lunettes de sécurité bien ajustées. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains

Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié comme protection contre les projections ou la contamination.

Mesures d'hygiène

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection respiratoire

Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Ambré.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.

TINSCO MM CI 1975

pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point d'écoulement	Pas d'information disponible.
Point de congélation	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 300°C
Point d'éclair	> 140°C Coupelle fermée.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	0.895
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	Pas d'information disponible.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.
<u>9.2. Autres informations</u>	
Autres informations	Indéterminé.
Indice de réfraction	Pas d'information disponible.
Taille de particules	Pas d'information disponible.
Poids moléculaire	Pas d'information disponible.
Volatilité	Pas d'information disponible.
Concentration de saturation	Pas d'information disponible.
Température critique	Pas d'information disponible.
Composé organique volatile	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

TINSCO MM CI 1975

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale.
---------------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Indéterminé.
--------------------------------------	--------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.
----------------------------	---

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Oxydants. Acides. Bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.
--	--

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Pas d'information disponible.
---	-------------------------------

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Pas d'information disponible.
---	-------------------------------

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire	Pas d'information disponible.
-------------------------------------	-------------------------------

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée	Pas d'information disponible.
--------------------------------	-------------------------------

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

Cancérogénicité

Cancérogénicité	Pas d'information disponible.
------------------------	-------------------------------

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité - Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un	Pas d'information disponible.
---------------------------	-------------------------------

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration	Pas d'information disponible.
------------------------------	-------------------------------

TINSCO MM CI 1975

Inhalation	Peut irriter les voies respiratoires.
Ingestion	L'ingestion peut provoquer une sévère irritation de la bouche, de l'oesophage et de la trachée gastro-intestinale.
Contact cutané	Peut être légèrement irritant pour la peau.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

Informations toxicologiques sur les composants

HYDROCARBONS, C15-C20, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <0.03% AROMATICS

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀) 5 000,0
mg/kg)

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) OECD 401

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée 3 160,0
(DL₅₀ mg/kg)

Espèces Lapin

Indications (DL₅₀ cutanée) OECD 402

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation 5 266,0
(CL₅₀ vapeurs mg/l)

Espèces Rat

Indications (CL₅₀ inhalation) OECD 403

ETA inhalation (vapeurs 5 266,0
mg/l)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Pas d'information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Pas d'information disponible.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Non sensibilisant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Négatif. Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

Cancérogénicité

TINSCO MM CI 1975

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.

Inhalation Les vapeurs à fortes concentrations sont narcotiques. Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Danger d'aspiration en cas d'ingestion. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique. Peut provoquer une irritation. Nausées, vomissements. Diarrhée.

Contact cutané Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 6 600,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 2410 mg/kg, Orale, Souris DL₅₀ 3305 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2 764,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 2 764,0

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) CL₅₀ > 29 ppm, 2 heures, Rat
CL₀ 0.35 mg/l, Inhalatoire, Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Légèrement irritant. Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

TINSCO MM CI 1975

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
<u>Sensibilisation respiratoire</u>	
Sensibilisation respiratoire	Pas de données de test particulières disponibles.
<u>Sensibilisation cutanée</u>	
Sensibilisation cutanée	Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Non sensibilisant.
<u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u>	
Essais de génotoxicité - in vitro	Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.
Essais de génotoxicité - in vivo	Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.
<u>Cancérogénicité</u>	
Cancérogénicité	Pas de données de test particulières disponibles.
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	
Toxicité pour la reproduction - fertilité	Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux
Toxicité pour la reproduction - développement	Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>	
Exposition unique STOT un	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u>	
Exposition répétée STOT rép.	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer les effets néfastes suivants: Lésions des reins. Altération du sang.
<u>Danger par aspiration</u>	
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Toxicocinétique</u>	
Toxicocinétique	La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.
Inhalation	Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.
Ingestion	Ce produit a une faible toxicité. Pas d'effets nocifs potentiels de part les quantités susceptibles d'être ingérées par accident. Le produit irrite les muqueuses et peut provoquer une gêne abdominale en cas d'ingestion. Seules des quantités importantes sont susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la santé humaine. Peut provoquer des lésions internes.
Contact cutané	Peut être légèrement irritant pour la peau. Un contact prolongé et fréquent peut provoquer des rougeurs et des irritations.

TINSCO MM CI 1975

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Irritation sévère. Les vapeurs ou spray peuvent provoquer des lésions oculaires temporaires (réversibles).

GLYCINE, N METHYL-N-(1-OXO-9-OCTADECENYL) - (Z)

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ >5000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ poussières/brouillards mg/l) 1,37

Espèces Rat

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 1,37

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Irritante.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Absence de données.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Absence de données.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Absence de données.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Absence de données.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Absence de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Absence de données.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Absence de données.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Absence de données.

TINSCO MM CI 1975

Inhalation	Nocif par inhalation.
Ingestion	Le produit irrite les muqueuses et peut provoquer une gêne abdominale en cas d'ingestion.
Contact cutané	Irritant pour la peau.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

Informations écologiques sur les composants

HYDROCARBONS, C15-C20, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <0.03% AROMATICS

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

GLYCINE, N METHYL-N-(1-OXO-9-OCTADECENYL) - (Z)

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

Informations écologiques sur les composants

HYDROCARBONS, C15-C20, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <0.03% AROMATICS

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 heures: > 1028 mg/l, OECD 203

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, >: > 3193 mg/l, Invertébrés d'eau de mer

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Cl₅₀, 72 hours: >10000 mg/l, Algues

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: 2700 mg/l, Poissons
CL₅₀, 96 heures: 1300 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
OECD 203

TINSCO MM CI 1975

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 hours: >100 mg/l, Daphnia magna OECD 202
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	ErC50, 96 heures: > 100 mg/l, Scenedesmus subspicatus OECD 201 EyC50, 96 heure: > 100 mg/l, Scenedesmus subspicatus OECD 201
Toxicité aiguë - microorganismes	EC10, 0.5 heure: > 1995 mg/l, Boues activées OECD 209 CE ₅₀ , : 255 mg/l, Boues activées

GLYCINE, N METHYL-N-(1-OXO-9-OCTADECENYL) - (Z)

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	LC50, 96 heures: 3.2-4.6 mg/l, Poissons
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 0.53 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heures: 5.1 mg/l, Algues

toxicité aquatique chronique

NOEC	0.01 < NOEC ≤ 0.1
Dégradabilité	Non rapidement dégradable
Facteur M (chronique)	1

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

Informations écologiques sur les composants

HYDROCARBONS, C15-C20, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <0.03% AROMATICS

Persistance et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable.
Biodégradation	- Dégradation (%) 74: 28 jours

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL

Persistance et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable.
Biodégradation	- Dégradation 89 - 93%: 28 jours OECD 301C - Dégradation 100%: 28 jour OECD 302B

GLYCINE, N METHYL-N-(1-OXO-9-OCTADECENYL) - (Z)

Persistance et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable.
Biodégradation	- Dégradation 85: 28 jours

TINSCO MM CI 1975

Demande biologique en oxygène 2400 g O₂/g substance

Demande chimique en oxygène 1430 g O₂/g substance

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants**HYDROCARBONS, C15-C20, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <0.03% AROMATICS**

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage log Pow: 1.00

GLYCINE, N METHYL-N-(1-OXO-9-OCTADECENYL) - (Z)

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Soluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants**HYDROCARBONS, C15-C20, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <0.03% AROMATICS**

Mobilité Le produit est non miscible dans l'eau et se répandra à la surface de l'eau.

Tension de surface 0.0249 mN/m @ 25°C

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL

Mobilité Forte mobilité.

Coefficient d'adsorption/désorption - K_{oc}: 2 @ 20°C Valeur estimée.

GLYCINE, N METHYL-N-(1-OXO-9-OCTADECENYL) - (Z)

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

TINSCO MM CI 1975**HYDROCARBONS, C15-C20, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <0.03% AROMATICS**

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

GLYCINE, N METHYL-N-(1-OXO-9-OCTADECENYL) - (Z)

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants**HYDROCARBONS, C15-C20, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <0.03% AROMATICS**

Autres effets néfastes Non disponible.

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL

Autres effets néfastes La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

GLYCINE, N METHYL-N-(1-OXO-9-OCTADECENYL) - (Z)

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Information générale Ne pas percer ou incinérer, même vide. Traiter les déchets comme des déchets réglementés.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

TINSCO MM CI 1975

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

TINSCO MM CI 1975

Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

NC: Méthode par le calcul.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision

27/06/2023

TINSCO MM CI 1975

Numéro de version	1.000
Numéro de FDS	65815
Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Signature	Jitendra Panchal

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.